



Conseil disciplinaire pour vol

Par **djella**, le **14/06/2009** à **15:33**

Bonjour,
Mon fils doit passer en conseil disciplinaire à son lycée car il a volé pendant son stage en entreprise. Le lycée m'a prévenu qu'il ne sera en aucun repris. Un lycée va-t-il reprendre mon fils ? malgré son dossier ? Je ne sais pas vers qui ou quoi me tourner.
Merci si vous avez des suggestions.
Cordialement
Djella

Par **Tisuisse**, le **14/06/2009** à **23:34**

Bonjour,
L'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans. Passer ce 16e anniversaire, et surtout dans le cas présent, l'école n'a plus d'obligation à recevoir votre fils. La seule solution pour faire inscrire votre fils dans un autre lycée, c'est de vous renseigner directement auprès du rectorat ou de l'envoyer dans un lycée privé qu'il vous faudra payer. Mais sachez qu'aucun proviseur est dans l'obligation d'accepter votre fils vu ses antécédents.

Par **djella**, le **15/06/2009** à **16:24**

MERCI POUR VOTRE REPONSE.
DJELLA